



octobre 2023- 1^{ère} année

Déroulement général des épreuves et diplôme en fin de 4^{ème} année

Examen de fin d'année :

Un examen est proposé chaque fin d'année dans le cadre du contrôle continu des connaissances. Ils sont notés et conservés au dossier. Une moyenne générale pour chaque matière sera effectuée pour les 4 années additionnées. La moyenne sur 20 des 4 examens pour chaque matière sera calculée et comptera pour la note finale. Moyenne minimale (10/20)

Rappel des 5 matières abordées lors de cet examen :

Anatomie comprenant (l'anatomie pour le mouvement + anatomie physiologie), philosophie indienne textes principaux + védanta), philosophies occidentales comparées, pratique posturale + psychologie et pranayama (notes groupées), déontologie + pédagogie (notes groupées).

Comportement général sur les 4 années:

Le programme de base européen insiste sur l'importance de tenir compte du comportement et du travail sur lui-même du futur professeur pendant toute la durée de sa formation. Par conséquent, une évaluation sera effectuée dans ce sens prouvant sa capacité à transmettre la Grande Tradition du Yoga.

Mémoire :

Un mémoire doit être remis. Il est obligatoire.

Minimum 25 pages, maximum 30 pages dactylographiées remises à l'école en 3 exemplaires (les illustrations sont incluses). Quelques annexes sont autorisées et non paginées.

Sujet relatif au yoga sous l'angle de ses applications pratiques et des expériences vécues.

Un « enseignant-référent » est désigné pour chaque stagiaire par tirage au sort à la fin de la 2^{ème} année.

Rôle de référent : aide ou parrainage

Le Résultat de la note du mémoire compte à 50% du total de la note finale.

Calendrier concernant le mémoire *:

1/ Juin 2025 : désignation des référents par tirage au sort

2/ Octobre 2025 : Les élèves déposent auprès de la direction le thème (sujet et grandes lignes) de leur mémoire.

3/ Les mémoires seront remis en mai 2027.

Pas de possibilité de report au-delà.

Les résultats seront donnés en Octobre 2027

Il n'y aura pas de soutenance.

Un « enseignant-lecteur-correcteur » (désigné didactiquement), la directrice et l' «enseignant-référent» participent au Jury du Mémoire.

* D'autres renseignements complémentaires vous seront donnés en 2023.